

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 19 février 2024 - 1,50 €

N° 71

Navalny

Alexeï Navalny, l'opposant russe à la dictature de Poutine, est mort dans le camp du Goulag arctique où il avait été récemment déporté. Il avait été condamné à une trentaine d'années de prison cumulées.

Titulaire du Prix Sakharov des droits de l'homme, Navalny dénonçait depuis de longues années la violence criminelle et la corruption du régime du maître actuel du Kremlin issu de l'appareil du KGB. Il a été victime des conditions inhumaines de sa détention dans un enfer glacé, où il était enfermé depuis peu, après avoir été transféré quelques semaines dans un lieu de transit inconnu.

Ce dissident courageux avait survécu en 2020 à une tentative d'empoisonnement. Il avait alors dû partir le plus vite possible en Allemagne pour se faire soigner. Il avait ensuite choisi avec un immense courage de revenir dans sa Russie natale : une Russie fatale pour lui, comme pour d'autres opposants avant lui, ainsi la journaliste Anna Politkovskaïa – militante de la paix tuée de quatre balles dans la tête en 2006 – et l'homme d'État libéral Boris Nemtsov – adversaire politique tué en février 2015 à deux pas du Kremlin, sans compter la disparition de quelques rivaux dans les allées du pouvoir, et l'envoi à la mort de milliers de soldats dans la guerre en Ukraine...

Avocat de métier, Navalny a été assassiné à l'âge de 47 ans. Il laisse une épouse et deux enfants, une fille de 22 ans et un fils de 15 ans, dans cette Russie tragique dont il espérait extirper la corruption.

Ultime abjection, dès le lendemain de sa mort, le corps martyrisé de Navalny est introuvable : la morgue désignée à sa famille dans le cercle polaire est vide. Vide comme la conscience déshumanisée des bourreaux de ce régime criminel.

Denis Lensel



Indonésie

L'élection d'un ancien général à la tête de la troisième démocratie du monde (après l'Inde et les États-Unis), le quatrième pays le plus peuplé du monde, la quinzième économie du monde, est une plongée dans le passé.

De 1966 à 1998, l'Indonésie vécut sous un régime militaire. Le général Prabowo Subianto, 72 ans, était l'un des fidèles du président Suharto, il fut quinze ans son beau-fils.

SOMMAIRE

P. 1 Navalny. – Indonésie. P. 2 Allemagne. P. 3 Lectures. P. 4 Démographie. P. 5 Lune. P. 6 Libre-échange. – Européennes. – Automobile. P. 7 CNews. P. 8 Liberté de la presse. P. 9 Passer à la banque. Endives. P. 10 Au service du christianisme social. P. 12 Théâtre : Une vie sans se voir.

■ **Russie** : La mort de l'opposant Alexandre Navalny, 47 ans, a été annoncée par les médias russes le 16 février. Il avait été condamné à 29 ans de détention pour « extrémisme » et divers autres prétextes. Il était incarcéré dans une prison de la péninsule de Yamal (Arctique russe). Sa mère et son avocat se sont rendus le lendemain à la morgue de Salekhard mais, contrairement à ce que les autorités leur avaient indiqué, son corps n'y était pas.

■ **Ukraine** : Le 17 février, les Russes ont pris la ville d'Avdiïka (oblast de Donetsk) et fait des prisonniers. Les Ukrainiens étaient assiégés depuis octobre sur trois côtés par des troupes russes très supérieures en nombre et qui disposaient de dix fois plus d'obus que les assiégés. C'est une grande victoire symbolique pour le président Poutine, même si le gain territorial est minime.

■ **Sécurité** : Le président Zelensky est venu signer à Paris, le 16 février, un accord de sécurité avec la France. Il était ensuite en Allemagne jusqu'au 18 février pour la 59e conférence annuelle de Munich sur la sécurité où étaient représentés les États-Unis (Kamala Harris, vice-présidente, et Antony Blinken, secrétaire d'État), la Chine (Wang Yi, ministre des Affaires étrangères qui s'est rendu ensuite en Espagne et en France), Israël (président Isaac Herzog), l'Égypte (Mostafa Madbouli, président du conseil des ministres), la Finlande (avec son nouveau président, Alexander Stubb), etc. Ursula von der Leyen a annoncé que la Commission présentera une stratégie industrielle de la Défense dans trois semaines. Des

En 2014 et en 2019, il avait été le candidat de l'opposition face au président actuel Joko Widodo (Jokowi). Celui-ci, ne pouvant briguer un troisième mandat, a laissé faire, ou plutôt il a placé auprès de lui comme vice-président son propre fils de 36 ans, quitte à changer pour cela l'âge minimum pour briguer ce poste, qui était de 40 ans. Qu'importe, le président de la Cour suprême était son beau-frère. On peut s'attendre donc à ce que le nouveau président suive la politique de son prédécesseur.

Au Parlement, le parti de Jokowi conserve un avantage certain sur les autres partis dont celui du général qui prendra ses fonctions présidentielles en octobre.

Or rien n'est moins sûr. En effet, Jokowi a bénéficié du boom sur la filière nickel dont l'Indonésie est de loin le premier producteur mondial (la moitié de la ressource). La guerre en Ukraine notamment avait renchéri le prix de 200 % en 2022 pour retomber de 40 % en 2023. Jokowi avait eu la bonne idée d'interdire l'exportation du minerai brut pour le traiter sur place, attirant sur place les investisseurs.

La Chine étant le principal client, ce sont les investissements chinois qui se sont déversés en premier sur l'archipel. Les producteurs de véhicules électriques ont suivi, Hyundai pour la Corée du Sud et in fine Elon Musk et Tesla. Néanmoins les batteries substituent de plus en plus le lithium au nickel, ce qui a contribué à l'accumulation de stocks et à la chute des cours. Les dégâts environnementaux énormes pèsent aussi sur la filière.

On rappellera que le poids de l'Indonésie a des conséquences directes sur la « doctrine nickel » défendue en Nouvelle-Calédonie, cinquième producteur mondial (après la Russie, l'Australie et le Canada), dont les mines sont en situation de quasi-faillite.

Dans ces conditions, il sera plus difficile à l'Indonésie de conserver un taux de croissance aussi élevé que celui qui avait été atteint : de 5 % par an, et donc de continuer à financer les énormes projets d'infrastructure de cet immense pays de 280 millions d'habitants, notamment le projet de nouvelle capitale, Nusantara, au fin fond de l'île de Bornéo (Kalimantan).

La tenue du G 20 à Bali en novembre 2022 avait été un grand succès pour Jokowi conforté dans son rôle de neutre et non-aligné. Son successeur est plus imprévisible. Or l'archipel est un pilier de la stabilité et de la sécurité au point de jonction des deux océans indien et pacifique. Le maintien de son équilibre interne et externe est capital pour la stratégie Indo-Pacifique.

Premier pays musulman du monde par sa population, il est aussi celui qui fait le moins parler de lui (depuis les attentats de Bali de 2002). Les deux candidats opposés à Prabowo avaient pris des personnalités musulmanes comme co-listiers, mais ce facteur n'a joué aucun rôle dans l'élection sauf dans la province islamisée d'Aceh, à l'extrémité de l'île de Sumatra, où l'ancienne insurrection avait été balayée par le tsunami de 2004.

Dominique Decherf

Allemagne

L'Allemagne reste difficilement compréhensible aux yeux des Français. Ceux-ci s'appuient encore souvent sur des visions liées à la Seconde Guerre mondiale ou sur ce mantra de l'amitié indéfectible entre Paris et Berlin tempéré par la crainte d'une trop importante puissance économique. La diversité d'un pays qui n'est uni que depuis 150 ans – avec, de surcroît, une division totale entre 1945 et 1990 – échappe encore aux héritiers de la centralisation royale, impériale et républicaine. Les particularités de chaque Land ont du mal à être intégrées dans la perception du grand voisin, y compris dans des domaines comme l'éducation et la culture, ce qui n'empêche pourtant pas cette dernière d'être constitutive de l'identité allemande.

La politique non plus n'est pas aisée à saisir. En dehors des trois partis de la coalition au pouvoir – sociaux-démocrates [SPD], écologistes [Grünen] et libéraux [FDP] – et de l'opposition chrétienne-démocrate [CDU-CSU], il y a certes ce qui est souvent présenté en France comme le repoussoir d'extrême droite, l'Alternative für Deutschland [Alternative pour l'Allemagne]; cette AfD recueille plus ou moins 10 % des suffrages et envoie des élus dans les Länder, au Bundestag et au Parlement européen, se trouvant très bien placée dans les sondages. Mais on prête moins attention à l'extrême gauche, représentée par Die Linke [la Gauche], née de la fusion entre l'ancien parti com-

muniste d'Allemagne de l'Est et des dissidents du SPD autour d'Oskar Lafontaine.

Au sein de cette dernière a grandi un personnage hors norme, Sahra Wagenknecht, une économiste et philosophe venue du communisme version Berlin-Est. Elle prône une ligne radicale et anticapitaliste et apporte un fort soutien aux gouvernements de gauche en Amérique latine ainsi qu'à la Russie poutine. Mariée à Oskar Lafontaine, elle s'oppose à une ouverture totale des frontières, estimant que l'immigration étrangère pénalise les travailleurs allemands par sa concurrence, en tirant les salaires vers le bas. En outre, les expériences suédoise et française lui apparaissent démontrer que l'intégration ne peut pas fonctionner sans contrôler strictement les flux migratoires.

Certains parlent de rouge-brunisme pour définir son positionnement tandis, que d'autres y voient l'émergence d'une gauche conservatrice. En tout cas, le 8 janvier dernier, elle a créé l'Alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice [Bündnis Sahra Wagenknecht – Für Vernunft und Gerechtigkeit]. Grâce à sa BSW, elle espère contrer l'AfD dans les Länder de l'Est en dénonçant l'immigration comme le capitalisme. Son analyse politique l'oppose aussi à la gauche urbaine wokiste et aux écologistes, accusés de prôner un mode de vie contraignant qui ne correspond absolument pas aux aspirations populaires, que ce soit pour la nourriture, les transports, l'écriture ou l'éducation. Elle mise également sur l'insa-



ROMAN D'ESPIONNAGE

Coup d'État à Brunei

Que manque-t-il aux entreprises de l'high-tech pour diriger nos vies sans entrave légale? La souveraineté. Ce postulat est au cœur du roman de Jean-Christophe Rufin. Le fondateur d'une officine privée de renseignements installée à Nice propose à un grand patron du numérique de s'emparer du sultanat de Brunei pour en faire une plateforme libertarienne. De là, les inventions les plus folles touchant à la vie et à la mort se répandront à travers la planète. Flora, petite-fille d'aventurier, fait partie de la dizaine de personnes (mercenaires et hackers) chargées d'organiser le coup d'État. Manipulation de l'information, création de fausses images, piratage des systèmes informatiques publics... peu à peu la société brunéienne se fracture et le chaos s'installe propice à l'arrivée d'un nouveau maître.

« D'or et de jungle », Jean-Christophe Rufin, Calmann-Lévy, 450 p., 22,50 €.

ROMAN

Désir d'enfant

Des années durant, Louise a vécu comme elle



l'entendait, multipliant les rencontres amoureuses et recherchant le bonheur fugace. Surtout pas d'enfant qui pourrait brider sa liberté. À l'approche de la quarantaine, c'est comme un réveil. Sa mère décède et des questions surgissent. Comment ne pas mourir tout à fait? Comment s'inscrire dans la continuité? Partant du dilemme de Louise et d'autres femmes qui l'entourent, Ketty Rouf interroge le désir, ou non, de maternité.

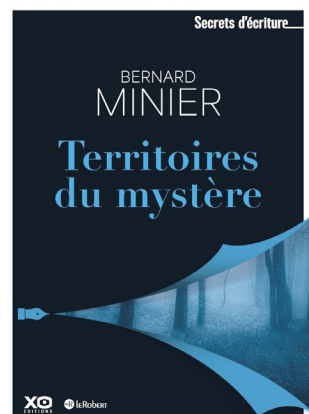
« Mère absolument », Ketty Rouf, Albin Michel, 294 p., 20,90 €.

CONFIDENCES

Devenir écrivain

Le succès a été immédiat, en France et à l'international (il est traduit en vingt-sept langues). Depuis son premier roman Glacé, Bernard Minier trace sa propre voie dans l'univers du polar aux côtés de son policier fétiche, Martin Servaz. Dans ce livre très personnel, il raconte son parcours, du gamin pas toujours sage à l'écrivain qu'il est devenu à force de travail et d'abnégation. L'occasion de découvrir ses goûts littéraires et son processus de création.

« Territoires du mystère », Bernard Minier, XO éditions/Le Robert, 176 p., 15,40 €.



REVUE

L'au-delà

Avec Homo sapiens, l'homme a pris conscience de sa mortalité et a désigné un coupable. Et, pour affronter sa finitude, il a écrit des récits. Sur les 70 000 mythes existant à travers le monde, un historien a répertorié ceux liés à la mort et à l'au-delà afin de mettre au jour la toute première version. Science & Vie livre le résultat de cette recherche hors norme.

Autres sujets abordés : les galaxies spirales barrées, une enquête sur les souris de laboratoire, vivre en autonomie dans le désert...

« Le premier mythe de l'au-delà », Science & Vie, février 2024, 4,90 €. En kiosque et en librairie.



manifestants pacifistes ont organisé une manifestation hostile au sommet.

■ **Sénégal** : Le 15 février, le Conseil constitutionnel a invalidé le report des élections présidentielles de 10 mois qu'avait décidé le président Macky Sall et que le Parlement avait confirmé. Cependant, la date du 25 février étant impossible à tenir, le Conseil a invité « les autorités compétentes à la tenir dans les meilleurs délais ». L'objectif est de parvenir à une passation du pouvoir avant le 2 avril, date de la fin du mandat du président Macky Sall. Du fait de cette crise, le tourisme (7 % du PIB) est actuellement au point mort.

■ **Droits des animaux et religion** : Dans un arrêt du 13 février, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que l'interdiction édictée par la Flandre en 2017 et la Wallonie en 2018 d'abattre du bétail sans étourdissement préalable ne constituait pas une atteinte à la liberté religieuse, contrairement à ce qu'avaient plaidé certains représentants des cultes musulman et juif.

■ **Inde** : La semaine dernière, des dizaines de milliers d'agriculteurs, avec leurs tracteurs (beaucoup plus petits que ceux des paysans européens), bloquaient des routes vers New Delhi pour obtenir de meilleurs prix.

■ **États-Unis** : L'ancien président Donald Trump a été condamné, le 16 février, à 354 millions de dollars d'amende pour fraudes comptables (pour avoir gonflé les chiffres de sa firme), avec interdiction de gestion

tisfaction générale à l'égard du système démocratique actuel pour s'imposer lors des prochaines élections européennes.

Jean Ètèvenaux

Démographie

La baisse de la natalité se propage dans le monde. Les pays les plus riches la subissent de plein fouet, mais bien d'autres en sont frappés. En 2021, le taux de fécondité (nombre d'enfants par femme) était tombé à 1,5 dans l'Union européenne. Il était de 1,6 en Amérique du Nord et dans la moyenne de l'OCDE, mais il descendait à 1,3 au Japon et 0,8 en Corée du Sud où désormais on vend plus de poussettes pour chien que pour enfants. Cette descente aux enfers démographiques s'est poursuivie en 2022 et 2023. Il n'y a plus qu'en Afrique subsaharienne qu'on trouve des taux supérieurs à 5, et de 4,6 en moyenne comme, plus généralement, dans les pays pauvres très endettés du monde. Les pays totalitaires ou seulement despotiques ne sont pas épargnés avec des taux de 1,5 en Russie, 1,7 en Iran et 1,3 en Chine où le problème a été aggravé par la politique de l'enfant unique longtemps imposée aux familles.

Les facteurs du déclin. – La population évolue en fonction de nombreux facteurs, des mœurs, de l'âge du mariage ou de la cohabitation, de la religion, de l'éducation, de la sécurité publique... Elle a longtemps dépendu de la capacité du territoire à la nourrir avant

que la médecine réduise la mortalité et allonge la vie en même temps que la liberté favorisait le progrès et augmentait de manière considérable la capacité de développement. Les sociétés qui s'enrichissent commencent par favoriser l'accroissement des familles qui ont moins de freins économiques, notamment alimentaires, à s'agrandir, avant qu'une certaine aisance ne suscite un rejet des enfants qui sont une entrave au bénéfice d'une vie confortable.

Les sociétés opulentes perdent leurs boussoles. La libération sexuelle a dénaturé la beauté de la relation des sexes opposés en préférant des plaisirs hygiéniques aux charmes et vertus de l'amour. L'apologie des relations entre les personnes d'un même sexe a instauré le doute sur l'hétérosexualité pourtant nécessaire, sauf artifice, à la fécondation. Le divorce banalisé et les fidélités successives multiplient les solitudes.

Nos hivers démographiques expriment autant qu'ils créent le rejet des enfants que manifestent en France, selon un sondage Elle/Ifop (septembre 2022), 30 % des femmes en âge de procréer qui, à 48 %, ne souhaitent pas non plus assumer de responsabilité parentale. Elles s'inquiètent de la crise environnementale et climatique (39 % d'entre elles), des crises politiques et sociales (37 %) ou de la surpopulation (35 %). On a propagé la peur de l'avenir !

L'argent n'achètera pas les enfants à naître. – Mais les peuples qui ne font plus d'enfants se délitent.

Quand la population ne se renouvelle pas, elle vieillit, manque de bras et de cerveaux, peine à faire vivre moins d'actifs pour nourrir plus de retraités. Une société plus âgée, comme celle du Japon aujourd'hui, s'étiole. Les familles qui s'y rétrécissent ne sont plus à même d'en constituer la trame structurante ni de lui donner une âme. Déjà l'historien grec Polybe (208 av. J.-C. – 126 av. J.-C.) attribuait le déclin du monde hellénistique à la faiblesse des taux de fécondité d'une population devenue plus frivole, intéressée par « le spectacle, l'argent et les plaisirs d'une vie oisive » plutôt que par le mariage et l'éducation des enfants.

Si nous ne voulons pas déperir, si nous voulons conserver une société prospère, vivante, créatrice, indépendante, il faut lui assurer une croissance raisonnable et naturelle de sa population sans attenter à son intégrité.

Les mesures financières et matérielles d'aide à la naissance, d'accompagnement des jeunes parents et des familles, les congés parentaux, crèches et autres avantages peuvent sans doute aider certains foyers à avoir des enfants. Mais les mesures natalistes ont rarement des effets significatifs. Déjà, face à la dénatalité qui pesait sur l'établissement de l'Empire romain, César Auguste avait établi notamment une législation obligeant les hommes âgés de 20 à 60 ans et les femmes de 20 à 50 ans à se marier ou se remarier en cas de veuvage et accordé une préférence d'embauche dans les emplois publics à ceux qui avaient au moins trois enfants légitimes. Mais les

politiques d'Auguste se révélèrent infructueuses.

La France, qui a une politique nataliste prononcée depuis longtemps, n'échappe pas à la crise de natalité. L'Allemagne, qui avait pu remonter son taux de natalité de 1,38 en 2000 à 1,58 en 2021 en même temps qu'elle avait mis en place une politique familiale active, a connu une baisse significative de son taux de natalité en 2022, à 1,46, voire 1,36 pour les seules femmes de nationalité allemande. De même en Hongrie où la fécondité a un peu remonté à partir de 2014 jusque vers 1,6, pour retomber à 1,52 en 2022 et plonger en 2023 (moins 7 % au 31 août 2023) malgré des politiques familiales actives de Victor Orban.

La petite sœur espérance.

— En Occident, l'afflux d'immigrants masque le désastre démographique, mais il crée d'autres problèmes, pires, en France, en Allemagne, en Suède, aux États-Unis... Une immigration contrôlée et utile peut ouvrir les esprits et les mœurs du peuple qui l'accueille, mais une immigration excessive et pesante lui fait perdre ses repères et son identité. La robotisation pourra pallier une partie du problème, mais la machine aura toujours

ses limites et il faudra la payer!

Nos pays ne retrouveront une croissance durable qu'en recouvrant la confiance en eux qui leur manque, la confiance en leurs dirigeants, en leur avenir, en leur culture, en leurs institutions publiques et privées... Pour engendrer une progéniture, la jeunesse a besoin de croire à la beauté du monde, d'avoir envie de poursuivre sa création dans l'espérance qu'il sera meilleur.

Il nous faut l'Espérance écrivait Péguy « *cette petite fille de rien du tout. Elle seule, portant les autres, qui traversa les mondes révolus. [...] Mais l'Espérance ne va pas de soi. [...] Pour espérer, mon enfant, il faut être bienheureux...* »[1], il faut vouloir enchanter le monde.

Jean-Philippe Delsol

[1] *Le porche du Mystère de la deuxième vertu.*

Lune

Pour la première fois depuis 50 ans, les Américains vont sans doute réussir à poser un alunisseur sur la planète Lune. Après, récemment, l'Inde et le Japon, une société privée

américaine en lien avec la Nasa a envoyé à bord de Falcon 9 de SpaceX, l'alunisseur NOVA C.

Cette mission fait partie du programme Artemis qui doit permettre aux Américains de poser un équipage sur la Lune, sans doute entre 2026 et 2030. Après plusieurs jours de voyage, l'appareil de plus de quatre mètres de haut doit se poser sur le pôle sud lunaire le 22 février. Il emporte diverses cargaisons dont des sculptures et du matériel scientifique.

Pour la Nasa, il s'agit d'expérimenter une nouvelle voie qui est de financer des entreprises privées capables de réussir ces missions pour préparer l'arrivée d'Artémis 3. Une opération qui va coûter 118 millions de dollars, budget bien inférieur à ce que cela aurait coûté si l'opération avait été conduite par la Nasa directement.

Pourquoi le Pôle sud de la Lune? C'est dans cette zone où se trouve de l'eau sous forme de glace que la NASA compte faire alunir ses équipages. D'autres missions sont programmées pour la Lune.

L'année 2024 sera riche en développement autour de l'Espace, tant aux USA, qu'en Chine, Japon et autres pays.

Philippe Buron Pilâtre

dans l'État de New York durant trois ans. Deux de ses fils, Donald Jr et Eric, sont chacun condamnés à 4 millions d'amendes et à 2 ans d'interdiction de gérer. Donald Trump va comparaître devant un tribunal pénal le 25 mars où il est accusé d'avoir fait acheter le silence de l'actrice de film X Stormy Daniels, qui le faisait chanter, avec des fonds destinés à une campagne électorale.

■ **Liban** : Une quinzaine de combattants et responsables du Hezbollah et de la milice Amal ont été tués dans des échanges de tirs à la frontière avec Israël la semaine dernière. Une soldate israélienne a également été tuée. Si on fait un bilan sur les quatre derniers mois, le nombre de morts au Liban dépasserait les 300 et celui au nord d'Israël serait de dix civils et six militaires.

■ **Argentine** : Le ministère des Finances a fait état d'un solde mensuel positif de 589 millions de dollars au mois de janvier pour le secteur public. C'est la première fois que cela arrive depuis douze ans. Le président Javier Milei a été reçu le 12 février au Vatican par le pape François à l'occasion de la canonisation, la veille, de Mama Antula (María Antonia de Paz y Figueroa, 1730-1799).

■ **Union européenne** : Ursula von der Leyen, 65 ans, a annoncé le 19 février à Berlin qu'elle briguerait un nouveau mandat à la tête de l'Union européenne à l'occasion des élections de juin, comme représentante du PPE (démocrates-chrétiens européens). On avait dit qu'elle souhaitait devenir secrétaire générale de l'Otan.

Abonnement à *La Nation Française*

1 an = 20 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/28o3eq3Re7RSc3C000>

Merci de signaler par mail, votre réabonnement

**Paiement par virement possible. Rib sur demande.
frederic.aimard@gmail.com**

■ **Finances** : Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a annoncé, le 18 février, la baisse des prévisions de croissance pour la France en 2024 : 1 % au lieu de 1,4 % initialement prévu. Refusant d'augmenter les impôts, il prévoit 10 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques pour ne pas trop alourdir la dette du pays.

■ **Transport ferroviaire** : Confronté à un problème d'endettement (3,4 milliards d'euros) et de compétitivité, Alstom a décidé de se séparer de 1 500 collaborateurs sur 80 000 dans le monde. Le 14 février, on a appris que ces mesures touchera 300 personnes au siège à Saint-Ouen.

Les contrôleurs SNCF des TGV et trains intercity se sont mis en grève pour les départs des vacances de février. 50 % des voyages ont été annulés les 16, 17 et 18 février mais, selon la SnCF seulement 150 000 voyageurs sur 1 million qui avaient prévu de se déplacer n'ont pas pu atteindre leur destination. Un préavis de grève des aiguilleurs a été déposé pour le week-end des 24 et 25 février...

■ **Justice** : Dans l'affaire Bygmalion (fausse facturation lors de la campagne présidentielle en 2012), Nicolas Sarkozy a été condamné en appel, le 14 février, à un an de prison (peine aménageable en bracelet électronique) dont 6 mois avec sursis. Il s'est pourvu en cassation. Commerce : Le tribunal de commerce de Bordeaux doit en principe rendre une décision le 21 février sur le plan de continuation proposé par Michel

Libre échange

Lors des manifestations et des barrages routiers, la Coordination rurale et la Confédération paysanne ont vivement mis en cause les effets destructeurs du libre-échange. La levée des barrages n'a pas fait disparaître le débat, qui reprendra pendant le salon de l'Agriculture ou plus tard parce qu'il concerne des enjeux vitaux.

Lors des débats médiatiques, fin janvier, le ministre de l'Agriculture et les dirigeants de la FNSEA sont intervenus à de nombreuses reprises pour défendre le principe du libre-échange, à l'aide de deux arguments et d'une parade.

Le premier argument, classique, consiste à dire que le libre-échange est indispensable aux exportations françaises, notamment dans le domaine agricole. C'est confondre la politique de protection de l'économie nationale avec l'autarcie qui est un système de fermeture plus ou moins complet. Or les économies protégées, qui existaient avant la Première Guerre mondiale et après 1945, en France et dans de nombreux pays européens, ont toujours maintenu de hauts niveaux dans leurs échanges extérieurs, qu'il s'agisse des importations ou des exportations.

Le deuxième argument, sous forme d'allusions, prétend établir un lien entre le protectionnisme et les régimes autoritaires. Or les lois protectionnistes ont été établies par des libéraux sous la Restauration puis sous la IIIe République, et c'est Napoléon III qui a imposé le libre-échange. Ceci sans oublier que le Marché

commun s'est organisé dans un cadre protégé par le Tarif extérieur commun.

Reste la parade, en forme de concession : les accords de libre-échange, dit-on, doivent respecter des « clauses-miroirs ». Ces clauses impliquent le respect par toutes les parties d'un accord commercial des mêmes normes sociales et environnementales. Le problème, c'est que ces clauses existent déjà, sous forme de déclaration d'intentions, dans maints traités – y compris dans le traité libre-échange avec la Nouvelle Zélande –, sans que la concurrence s'en trouve moins faussée. À quoi bon les belles promesses, quand Bruxelles n'a aucun moyen de les faire respecter ?

Claudine Uzerche

Européennes

Alors que le Rassemblement national se félicitait du ralliement de l'ancien directeur de l'agence européenne Frontex, François-Xavier Bellamy, tête de liste Les Républicains aux élections européennes a annoncé le 18 février faire appel à Céline Imart pour figurer derrière lui en deuxième position lors du scrutin du mois de juin prochain. À quarante ans, cette agricultrice, mère de deux enfants, est loin d'être une inconnue dans le monde syndical agricole. Passée par Sciences Po Paris et l'ESSEC avant de reprendre l'exploitation céréalière à l'Est de Toulouse, au sud du département du Tarn, Céline Imart a été vice-présidente des Jeunes agriculteurs (JA), la branche jeune de la FNSEA. Elle est aujourd'hui

porte-parole d'Intercé-réales, association de filière interprofessionnelle.

Les liens entre les JA et les partis politiques modérés sont anciens. Christian Jacob, l'ancien président du parti LR fut président du CNJA (ancien nom des JA) de 1992 à 1994 avant d'être député européen RPR de 1994 à 1997. De même, Jérémy Decerle, président des JA de 2016 à 2019, a été élu il y a cinq ans député européen sur la liste de l'actuelle majorité présidentielle macroniste. En poussant la candidature de Céline Imart, François-Xavier Bellamy et Éric Ciotti tentent donc de capitaliser sur l'actuel mouvement revendicatif des agriculteurs.

Durant la mandature européenne qui s'achève, le monde agricole français était représenté chez LR et au Parti Populaire Européen (PPE) par Anne Sander, conseillère régionale alsacienne et ancienne collaboratrice parlementaire de Joseph Daul, qui fut lui-même vice-président du CNJA et de la FNSEA avant de présider le PPE. Le choix de promouvoir Céline Imart pourrait fragiliser les chances d'Anne Sander d'être réélue car la liste de la droite libérale ne compte que huit députés sortants et risque fort de ne pas progresser, du moins si l'on en croit les enquêtes d'opinion.

Jérôme Besnard

Automobile

L'opération « *Mon leasing électrique* » (encore du franglais !), promesse du président Macron au printemps 2022, et qui de-

vaît permettre aux ménages dont « le revenu fiscal de référence par part est inférieur à 15 400 euros » de louer une voiture électrique pour 100 euros par mois (ou 150 euros pour un modèle familial) durant trois ans, avec faculté de rachat à la valeur résiduelle, est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Provisionnée pour 25 000 candidats et pourtant assortie de conditions relativement strictes (il faut utiliser sa voiture pour se rendre au travail, habiter à plus de 15 km de ce travail, faire plus de 8 000 km par an...), elle a dû faire face à au moins 90 000 demandes en quelques jours. Il faut dire que l'aide de l'État est estimée à 13 000 euros par véhicule ! Les concessionnaires ont été débordés, les constructeurs pas vraiment convaincus. L'État a suspendu son offre dès le 14 février, avec promesse de la reprendre en 2025. Seules 50 000 demandes devraient être satisfaites en 2024. Mais pas tout de suite, car il y a des problèmes de stocks et de logistique. Les commandes seront-elles servies dans l'ordre d'inscription ? Ou bien par quelque autre critère social ou régional ? Pourquoi pas un tirage au sort ?

Il s'agit de véhicules d'entrée de gamme fabriqués en Union Européenne. Les véhicules fabriqués en Chine sont exclus, ce qui n'était pas le cas de précédentes primes. Jusqu'à présent, ces véhicules d'entrée de gamme ne sont pas construits en France, malgré les progrès de la robotisation, mais en Europe de l'Est où les coûts salariaux sont moindres. On dit que la présente offre coûtera au moins 400 millions d'euros au budget de la

nation (et en partie au commerce extérieur). Ce n'est qu'une goutte d'eau dans les 300 milliards de dettes mais, à l'heure où Bruno Le Maire cherche 10 milliards à économiser, ça fait désordre. Cela veut quand même dire que tout un chacun paiera pour la voiture de quelques débrouillards qui ne sont pas des cas sociaux. Est-ce bien le rôle de l'impôt ? L'accélération de la transition écologique est paraît-il à ce prix. Selon le ministère de cette transition (dans une étude publiée le 21 novembre dernier), il y avait 38,9 millions de voitures en circulation en France au 1er janvier 2023. Et « *les motorisations électrique, hydrogène, hybride rechargeable, bicarburation essence-GLP représentent 3,2 % du parc* ». On a dû se dire en haut lieu qu'il fallait donner un signal pour faire avancer les choses un peu plus vite. Bref, une opération de communication.

Le 12 février paraissait un nouveau décret, assez complexe, « relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants ». Celles-ci sont globalement en diminution. Là aussi, c'est un signal, mais dans l'autre sens.

On sait qu'en Allemagne – où il y a une Cours suprême qui a le droit d'interdire au gouvernement de dépenser à tout va – les subventions à l'achat des véhicules électriques ont été totalement supprimées depuis le 18 décembre 2023. Les ventes ont littéralement dégringolé, au point de faire douter les constructeurs de la validité de leur choix stratégique d'abandon des véhicules thermiques. D'autant plus que, dans un pays où la

production d'électricité dépend désormais largement du charbon (faute de nucléaire et de gaz russe), l'enjeu en termes de bilan carbone n'est pas évident.

Mais tout ne va pas si mal dans le monde de l'automobile : Renault a publié le 14 février de bons résultats, avec un chiffre d'affaires de 52,4 milliards et un bénéfice de 2,3 milliards. Stellantis a publié le 15 février un chiffre d'affaires de 189,5 milliards, en hausse de 6 %, et un bénéfice record de 18,6 milliards. Ce que les marchés boursiers ont apprécié c'est que cela s'est fait avec une amélioration des marges, c'est-à-dire grâce à la vente de véhicules haut de gamme, dotés de nouveaux équipements électroniques, mais aussi plus gros et plus lourds. Tout ce dont la Mairie de Paris et les autres mairies écologistes ne veulent pas. Elles créent de nouvelles tarifications de stationnement contre les « SUV ». Dommage peut-être, parce qu'il s'agit là, pour le coup, de véhicules souvent fabriqués en France...

Frédéric Aimard

CNews

« *L'Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication* », peut-on lire sur le site Internet de cette institution qui a pris, en 2022, la suite d'autres institutions avec la même feuille de route, mais dont l'efficacité avait été maintes fois contestée en divers lieux. Une accusation que l'ONG Reporters sans frontières a reprise après

Ohayon, concernant les 26 Galeries Lafayette (1 000 salariés) dont il est propriétaire dans des villes moyennes et qui sont sous procédure de sauvegarde avec une dette évaluée à 153 millions d'euros.

■ **Électricité** : EDF a publié le 16 février un bénéfice de 10 milliards d'euros pour l'exercice 2023, après une perte de 17,9 milliards en 2022. Le chiffre d'affaires a été de 139,7 milliards d'euros (en recul de 2,6 %). La dette est estimée à 54,4 milliards d'euros. Les difficultés du chantier de centrales nucléaires d'Hinkley Point en Grande-Bretagne pèsent sur les prévisions de l'entreprise nationale.

■ **Jeux olympiques** : L'Élysée a décidé, le 13 février, que les boîtes des bouquinistes parisiens ne seront pas déplacées, contrairement à ce qui était prévu depuis un an, lors de la cérémonie d'ouverture des jeux le 26 juillet, qui doit comporter un défilé sur la Seine du pont d'Austerlitz au pont de l'Alma devant 300 000 spectateurs.

■ **Boulangerie** : La boulangerie industrielle de Villeneuve-d'Aveyron (90 salariés) a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce d'Albi le 13 février. Le quadruplement de ses factures d'électricité et les hausses du prix de la farine et du beurre lui ont été fatals.

■ **Batteries** : Un entrepôt de 3 000 m², contenant 900 tonnes de batteries au lithium à recycler, a été détruit par un incendie le 17 février dans la commune de Viviez (Aveyron).

que l'Arcom avait refusé de se saisir de sa plainte contre la chaîne TV d'information en continu CNews, propriété du groupe Bolloré. RSF exigeait que l'Arcom mette Cnews en demeure « pour manquements à ses obligations légales d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme. » Le Conseil d'État a donné raison à l'ONG dans une décision rendue le 13 février, qui invite l'Arcom à ne pas « se limiter au décompte des temps de parole des personnalités politiques » invitées sur les chaînes et radios pour vérifier si elles respectent les obligations fixées dans leurs cahiers des charges, à savoir respecter « l'expression pluraliste des courants de pensée

■ **Islam :** Le 14 février, le Conseil français du culte musulman a fixé au 11 mars le début du Ramadan.

■ **Élection Européenne :** L'ancien directeur de Frontex, l'organisme de protection des frontières européennes, Fabrice Leggeri, a annoncé le 18 février qu'il figurera en troisième position sur la liste de Jordan Bardella (Rassemblement national) à la prochaine élection européenne.

■ **Téléphonie :** Après 13 ans de procédure, la coopérative d'informaticiens Entr'ouvert a fait condamner définitivement Orange pour contrefaçon par la cour d'appel de Paris. Orange doit verser 750 000 euros à la coopérative dont elle a utilisé durant sept ans le logiciel « Lasso » de gestion d'identités, sans respecter les termes de la licence originelle.

et d'opinion ».

Une telle décision pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Va-t-on cataloguer les journalistes, animateurs, invités de CNews selon leurs opinions politiques ? Va-t-on faire le décompte des sujets réputés de droite ou de gauche qui sont abordés ou évités sur cette chaîne précisément ?

Et pourquoi la mise en demeure ne devrait-elle viser que CNews, chaîne fonctionnant sur fonds privés ? Alors que chacun sait que, par exemple, les radios de service public, comme France Inter, France Info ou France Culture, payées par les impôts de tous les Français, expriment généralement une « sensibilité » nettement marquée à gauche, voire à l'extrême gauche, ce dont même des députés du parti présidentiel ont pu se plaindre. Si CNews est illégitime à donner la parole à des familles de pensée hors de la norme fixée dans les écoles de journalisme (on sait que des simulations de vote faites régulièrement auprès des étudiants dans ces écoles donnent des scores écrasants en faveur des candidats de gauche, en particulier pour les élections présidentielles, et cela depuis 1981...), BFM ou France Info utilisent-elles légitimement des procédés faciles à repérer pour éviter certains sujets ou en mettre d'autres en avant ? Ou ont-elles le droit d'ignorer complètement certaines figures politiques ou intellectuelles qui leur déplaisent ?

Si ce que l'on souhaite est un meilleur équilibre idéologique, l'existence de chaînes de sensibilité différente n'est-elle pas aussi importante que d'éviter les

excès sur chacune de ces chaînes ? Tous ceux qui se sont réjouis de la décision du Conseil d'État, à commencer par les quotidiens Libération ou Le Monde ne risquent-ils pas de faire bientôt figure d'arroseurs arrosés et des comptes ne leur seront-ils pas demandés pour des prises de position extrêmement partisans ? Car si une certaine intelligentsia reste bardée de ses certitudes « humanistes de gauche », il semble que – tous les sondages le montrent – les Français n'ont jamais été aussi à droite... Ont-ils le droit d'avoir des médias qui leur ressemblent ? C'est ce que le président de RSF, Christophe Deloire, a précisément contesté en se réjouissant de la décision du Conseil d'État : « CNews devient jour après jour un Fox News à la française, suivi quotidiennement par plus de 8 millions de téléspectateurs, et entraîne le paysage audiovisuel dans la société du commentaire. Le laissez-faire du régulateur et les dérives de la chaîne qui ont prévalu jusqu'à présent connaissent aujourd'hui un coup d'arrêt sans précédent. »

On voit une fois de plus (après le projet d'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française à la suite des évolutions de la Cour suprême américaine), que ce qui se passe aux États-Unis justifie une décision juridico-politique en France.

Mais, dernière question, la décision du Conseil d'État est une interprétation de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication. Il ne semble pas que cette loi ait poussé aussi loin que le suggère le Conseil d'État les pouvoirs

de vérification donnés aux Institutions de contrôle. La question reviendra donc devant d'autres juges. En attendant, CNews évitera peut-être certaines erreurs ou dérives, mais tous ses confrères et concurrents seront peut-être appelés également à une plus grande prudence. Si cela était, le Conseil d'État aurait fait œuvre utile sans doute. Mais, jusqu'à présent, nous sommes encore libres de choisir la chaîne que nous avons envie de regarder, même avec ses défauts, à condition d'avoir le choix justement.

Frédéric Aimard

Liberté de la presse

Tout a commencé le 14 février avec la décision du Conseil d'État annulant celle de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique qui avait débouté l'association Reporters Sans Frontières accusant CNews de ne pas respecter le pluralisme d'opinion et de manquer d'indépendance vis-à-vis de son actionnaire. Désormais, l'Arcom devra, pour tous les médias, « prendre en compte la diversité des courants de pensée et d'opinions représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités, et pas uniquement le temps d'intervention des personnalités politiques ».

Cette nouvelle jurisprudence signifie à la fois un empiètement dans un domaine ne relevant pas de la compétence du Conseil

d'État et un coup porté à la liberté d'expression, en l'occurrence celle de la presse. Saluée par RSF comme « une grande victoire [...] mais surtout une décision historique pour la démocratie et le journalisme », elle marque en fait une rupture dans l'équilibre qui a su se maintenir depuis la loi du 29 juillet 1881, il y a près d'un siècle et demi. La direction prise amène vers ce gouvernement des juges qui, non élus, décideront à la place des parlementaires.

Me Patrice Spinosi, l'avocat de RSF, s'est réjoui : « Le Conseil d'État a tout simplement redéfini les missions de l'Arcom, en lui demandant de revoir son contrôle et en le rendant plus exigeant », autrement dit en l'élargissant en matière de pluralisme et d'indépendance. Prenant la place du législateur, il impose une interprétation de la loi du 30 septembre 1986 à l'origine de l'Arcom en lui enjoignant de retenir d'autres critères que la simple appartenance politique d'un invité : dorénavant, il faudra prendre en compte celle de toutes les personnes présentes dans une émission, ce qui est tout simplement ubuesque et même irréalisable, à moins que chacun se range dans un camp. Ainsi irait-on vers l'uniformisation des contenus, véritable négation de la diversité.

Tout le monde a d'ailleurs bien compris que, dans un premier temps, il s'agit d'une offensive contre le groupe Bolloré, propriétaire de Canal+, donc de CNews. Une semaine plus tôt, le 8 février, la députée écologiste Sophie Taillé-Polian avait en effet lancé une pétition contre

le renouvellement des fréquences des chaînes de télévision CNews et C8, voulant mobiliser les citoyens sur les enjeux, selon elle, de « pluralisme » et de « qualité de l'information ». Elle se situe ainsi dans le camp de ceux qui veulent interdire ce qui ne leur plaît pas. Pour cela, les nouveaux idéologues comptent sur un Conseil d'État dont les décisions apparaissent de plus en plus orientées – outre le fait qu'elles créent le droit au lieu de le dire et de vérifier son application.

Georges Clemenceau notait dans *Le Figaro* du 26 août 1915 que « l'arbitraire ne peut s'arrêter sur sa pente ». Ceux qui se réjouissent aujourd'hui pourraient bien se retrouver à leur tour dans le viseur de la police administrative de la pensée, façon ministère de la Vérité à la Orwell.

Jean-Gabriel Delacour

Passer à la banque

Tout est simple en France et on adore simplifier la vie des Français. Témoin cette lettre de la Banque postale au représentant légal d'une association lui demandant de reconnaître la signature d'un autre responsable pour les opérations bancaires :

« Suite à votre email, je vous transmets la liste des documents nécessaires à la mise à jour du bureau de votre association pour le compte n° XXXXXXXXXXXXXXX :

- La pièce d'identité du nouveau représentant légal en cours de validité
- Le formulaire d'auto-certification des bénéficiaires

effectifs (FATCA) à compléter par le représentant légal uniquement (modèle joint)

- Le procès-verbal d'assemblée générale nommant les nouveaux membres, signé par au moins deux personnes appartenant à l'association dont le représentant légal

- Un formulaire de procuration à compléter accompagné de la pièce d'identité des mandataires (modèle joint)

- Un carton de signature (modèle joint)

- Un autre carton de signature pour le livret A (modèle joint)

- Un formulaire de demande de modification de représentant légal (modèle joint)

- Un avenant Banque En ligne (modèle joint)

- Un justificatif de domicile du représentant légal

- Si besoin : Courrier signé de demande de modification d'adresse de correspondance. »

Enfin, pour se « mettre en conformité » avec la loi, sont également requises « une copie des statuts, datés, signés », « une attestation de budget (modèle joint) » et « une attestation d'existence (extrait JO, attestation mairie ou préfecture) ». Courteline ou Bruxelles ?

Précis

Endives

Face à la grogne justifiée des agriculteurs, Gabriel Attal promettait de suspendre des interdictions de produits phytosanitaires. Ce ne sera pas le cas pour l'endive. En effet, l'Union européenne a décidé d'interdire d'ici 2025 trois

produits phytosanitaires que sont le benfluraline, le triflurosulfuron-méthyle et le spirotétramate. Sans ces produits, la culture de l'endive est gravement menacée. Le spirotétramate, par exemple, permet de lutter contre les pucerons et à l'heure actuelle, aucune solution de rechange n'existe.

Philippe Bréhon, président de l'Association des producteurs d'endives de France, alerte l'État : il demande de ne pas interdire ces produits sans avoir trouvé une alternative. « Sinon [dit-il] on va droit vers la disparition de ce légume. »

5000 emplois directs et indirects dépendent du marché de l'endive. Actuellement, il y a 300 producteurs d'endives, situés à 90 % dans la région des Hauts-de-France. La France est le premier producteur mondial d'endive, la production se concentrant sur trois pays, à savoir la France, la Belgique et les Pays-Bas.

Cette décision idéologique peut signifier la destruction totale de la filière et la disparition pure et simple de l'endive. La culture rejoindra les productions de cerises, de noisettes, d'épinards, et de betteraves sucrières, déjà détruites ou salement amochées. L'État français et l'UE, de par leurs réglementations et interdictions abusives, mettent en péril l'agriculture française et européenne. Il est temps de sortir de la folie réglementaire écologiste qui agite nos dirigeants si nous voulons avoir quelque chose à manger dans les prochaines années.

Aymeric Belaud

Au service du christiani

Les professeurs Yves-Marie Hilaire (1927-2014) et Gérard Cholvy (1932-2017) et tous leurs disciples ont joué un rôle fondamental pour susciter des études sur l'Histoire du christianisme contemporain en France. Mais il y a encore des trous noirs... Ainsi, l'Académie d'éducation et d'études sociales, une institution centenaire, est à peu près inconnue des historiens et des catholiques. Charlotte Le Bouteiller-Chaunu s'est vu commander par cette association un résumé de ce qu'avaient été ses « 100 ans au service du christianisme social » (1), puisque l'AES a vu le jour dès 2022. Compte tenu de l'immensité du sujet, de la disparition de la plupart des archives et de la dispersion de ce qui reste dans des bibliothèques diverses, son évocation suggestive avec de beaux personnages qui ont été des intellectuels mais aussi des organisateurs généreux et efficaces, est un tour de force scientifique et un beau monument de piété filiale où elle a mis de sa sensibilité de chrétienne et de femme de notre temps.

La Doctrine. – Sortons un instant du cadre de cette étude pour rappeler à ceux qui les ignoreraient les débuts de la doctrine sociale de l'Église. Si on ne remonte pas aux temps des apôtres ou à saint Thomas d'Aquin comme ce serait légitime, il y a deux jeunes officiers français prisonniers des Allemands après la débâcle de 1870. René

de La Tour du Pin (1834-1924) et Albert de Mun (1841-1914) se rendent compte que la puissance écrasante de l'Empire allemand tient, entre autres, à une démographie en expansion vigoureuse (alors que la France est en stagnation à peu près complète, notamment après la saignée des guerres napoléoniennes) favorisée par des lois sociales destinées à protéger les ouvriers et leurs familles, avec un système de mutuelles, un dialogue social, des possibilités d'épargne populaire... En France, la Révolution industrielle a laissé le monde ouvrier à l'entière merci du capital, depuis la loi Le Chapelier abolissant les corporations en 1791. Quant au monde paysan, il a perdu le meilleur de ses traditions communautaires dans un contexte juridique individualiste qui gêne toute modernisation...

Rendus à la vie civile, ces officiers continuent à réfléchir de manière méthodique sur les moyens de redresser leur pays, en s'inspirant aussi de ce qu'ils ont vu faire par les catholiques allemands. Ce sont des intellectuels appliquant les méthodes d'enquête sociologique mise au point par Frédéric Le Play (1806-1882), avant d'associer beaucoup de monde (l'Œuvre des cercles) à leurs études et de se lancer dans des initiatives pratiques novatrices, car ce sont également des hommes d'action. Ils sont royalistes et attendent le retour de la Monarchie grâce à une Assemblée qui est majo-

ritairement conservatrice. Mais les divisions entre les différentes tendances de la droite et les hésitations du comte de Chambord, le petit-fils de Charles X, vont faire échouer leur rêve d'une troisième Restauration. Bientôt le Parlement basculera du côté des républicains. Ceux-ci veulent faire revivre les idéaux de la Révolution française, notamment en extirpant du pays l'influence de l'Église catholique. En 1880, la plupart des congrégations religieuses masculines sont interdites, leurs biens sont confisqués, leurs membres doivent s'exiler en Belgique, en Angleterre ou au Canada...

Le Ralliement. – On se rappelle qu'en 1893, le pape Léon XIII, prenant en compte ces évolutions politiques dramatiques, et craignant de voir l'Église marginalisée, proposera aux catholiques français un « Ralliement » à la République, dans l'espoir d'une pacification qui ne viendra cependant pas avant très longtemps. René de la Tour du Pin restera fidèle à son monarchisme militant, mais Albert de Mun décidera de tenter loyalement ce que le pape proposait et continuera une carrière de parlementaire respecté.

En 1891, le pape avait publié son encyclique sociale *Rerum novarum* qui doit beaucoup aux réflexions de l'Union de Fribourg – qui réunissait des dirigeants catholiques de toute l'Europe dans des colloques réguliers –, et aux succès des

chrétiens sociaux français. Elle condamne le socialisme, la lutte des classes, mais aussi les dérives du libéralisme. Parmi les inspirateurs de cette encyclique, on retiendra la figure du patron chrétien Léon Armel (1829-1915), qui avait su développer des conseils d'usine dans ses filatures champenoises, en appliquant les valeurs de l'Évangile comme son père, mais en s'affranchissant de bien des travers du paternalisme des patrons de son époque. Il fut partisan du Ralliement et s'orienta vers la Démocratie chrétienne. Des syndicats chrétiens étaient nés (qui donneront lieu à la fondation de la CFTC en 1919), des cités ouvrières avaient été construites par des patrons soucieux du bonheur, de la santé et de la formation professionnelle de leurs ouvriers. Des mutuelles, des mouvements de jeunesse ou d'éducation populaire étaient en pleine progression dans les villes.

Dans les campagnes, de grands propriétaires tentaient aussi de rénover leur mode de gestion et de relation avec les personnes qui dépendaient d'eux. Partout, un très grand nombre de prêtres et de congrégations religieuses féminines essayaient de faire vivre une charité chrétienne ou une solidarité face aux accidents de la vie. Les troupes étaient nombreuses. Mais il y avait, pour les soutenir et les organiser, tout un milieu élitiste qui mêlait aristocrates, industriels, banquiers, professions libérales, universitaires, etc., et où les liens de

famille tenaient une place considérable. Les institutions politiques basculaient du côté gauche, les masses ouvrières étaient peu à peu sensibilisées aux rhétoriques socialistes et bientôt marxistes, mais la droite catholique disposait encore de solides réseaux et surtout du nerf de la guerre, à savoir l'argent et la propriété foncière et industrielle...

Pour ce qui concerne l'institution ecclésiale proprement dite, les républicains s'emploieront avec succès à entamer cette richesse de biens immobiliers et d'hommes, notamment avec les lois de séparation de l'Église et de l'État (1905). Mais l'Église résista longtemps, en reconstituant ce qu'elle pouvait de son influence, en maintenant par exemple ses Instituts catholiques (facultés de théologie, mais aussi de droit, d'économie, etc.), en restant longtemps omniprésente dans le monde des hôpitaux, maisons de santé et de retraite, avec ses écoles libres bien sûr. On peine à imaginer ce que pouvait peser la Ligue sociale des Acheteurs ou la Ligue patriotique des Françaises: « *Fondée en 1902 par la scission de la Ligue des femmes françaises de tendance monarchique. Satellite du parti de l'Action libérale populaire* [ALP = catholiques ralliés de Jacques Piou et Albert de Mun, 80 députés en 1902], *elle compte 1 500 000 adhérents en 1932, c'est la plus importante association féminine de la première moitié du XX^e siècle.* » (page 124).

Du côté des hommes, on aura, après 1924, la Fédération nationale catholique du général de Castelnau, dont le nombre d'adhérents fut tout aussi considérable, avec ses réseaux et ses œuvres innombrables au sein desquels naquirent tant de mouvements d'action catholique, mais c'est une autre histoire.

L'Académie. – Celle de l'AES commence, pourrait-on dire, avec le mariage, en 1894, d'un diplomate français, Edmond Bruwaert (1847-1927) avec l'héritière américaine d'un riche industriel de Chicago, Suzanne Abby King (1848-1928), de confession protestante. À la mort de son père, en 1904, Suzanne hérite de trois millions de francs. « Edmond prend sa retraite en 1911 et l'on retrouve les Bruwaert à Paris ou à Aix-les-Bains [ou à Lausanne]. Edmond et Suzanne n'ont pas eu d'enfants. Ils souhaitent par ailleurs transmettre aux générations futures une empreinte de leurs convictions sur le plan social. » Ce désir s'approfondira après les grands massacres et les grandes destructions de la guerre de 14-18 et il prendra donc la forme d'une Académie d'éducation et d'entraide sociale associant « des savants, des professeurs, des écrivains, sociologues, moralistes, économistes, hygiénistes, d'une part, et de l'autre des chefs d'entreprises industrielles ou commerciales, de grands directeurs d'œuvres, des meneurs d'hommes. »

Réflexion de haute volée et action sociale efficace. Les 30 premiers académiciens, répartis par Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris et président de l'AES, en six sections (Morale sociale, Hygiène sociale, Famille, Enseignement et éducation, Travail, Économie et prévoyance) représentaient la crème du catholicisme social. Le vice-président était Georges Goyau, de l'Académie française, on y retrouvait le R.P. Desbuquois, directeur de l'Action populaire (jésuite), Alfred Dumaine, ambassadeur de France, le vicomte Louis d'Hendecourt, président général des Conférences de Saint Vincent de Paul, Ambroise Rendu, député, dirigeant du syndicalisme agricole, le professeur de droit Eugène Duthoit, président des Semaines sociales de France, le marquis Louis de Vogüé, qui sera président de la Confédération internationale de l'agriculture, président de la Compagnie de Suez, régent de la Banque de France..., Théodore Laurent, directeur général des Forges et Aciéries de la marine et d'Homécourt, le vicomte Jean-Rémy Chandon-Moët (des champagnes du même nom), etc., etc.

Financement. – L'Académie disposait d'un bras séculier apte à distribuer des aides financières importantes à des actions sociales et culturelles diverses. On avait négocié pour la faire reconnaître d'utilité publique. Mais en 1924, avec l'arrivée du Cartel des

gauches au pouvoir et la reprise des menaces contre l'Église, cela ne put aboutir. On trouva prudent d'abriter l'argent dans une fondation sœur en Suisse où résidaient les époux Bruwaert. Ce fut une sage décision qui permit d'échapper aux vexations du fisc et aux dévaluations du franc français. Elle ne permit pas cependant d'échapper aux conséquences de la crise boursière de 1929... L'Académie continua d'exister sur un pied moins grand mais avec tout de même beaucoup de dynamisme (ce n'est qu'à partir de 1994 qu'elle renoncera à verser des subventions régulières et l'association sœur suisse sera dissoute en 2022). Entretemps elle aura épousé les heures de gloire et les vicissitudes

(suite en page 12)

La Nation Française

hebdomadaire

directeur de
la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson
Siret 418 382 149 00015
Nanterre

TVA intracommunautaire
FR21418382149
ISSN 2967-2988
Imprimé par nos soins.

Véronique Sanson et Michel Berger

Sur la scène, deux pianos. Julie Rousseau/Sanson entre, énervée, entame une première chanson, Quelquefois je sens les mystères... *Le temps est assassin*. Commence à se confier. *J'veux plus d'amour*... Elle est rejointe par Bastien Lucas/Michel Berger vêtu d'un pull jacquard délicieusement daté.

L'anecdote est connue. Un jour, Véronique Sanson a quitté Michel Berger, prétextant aller acheter des cigarettes, elle a rejoint Stephen Stills à New York. L'un a le cœur brisé, l'autre éprouve des remords quant à la brutalité d'un départ qu'elle ne regrette pas. Les deux ne cesseront de s'envoyer des cartes postales l'un à l'autre, à travers leur musique, leurs chansons. Avec beaucoup de sensibilité, Julie Rousseau et Bastien Lucas se sont saisis de cette histoire, ils l'ont mise en miroir du mythe d'Orphée et d'Eurydice, c'est Michel Berger qui est enfermé aux enfers.

Ils tournent autour de leurs deux pianos, ils chantent, parfois seuls, parfois ensemble. Quelques hits, bien sûr, d'autres chansons moins connues, parfois seulement quelques lignes. Les voix se mêlent, les arrangements s'échangent. Ils content le mythe, aussi. Michel Berger, abandonné, l'homme blessé, qui n'oublie pas.

Écrit et interprété par
Julie Rousseau
& Bastien Lucas

Mise en scène
Stéphane Olivie Bisson

STUDIO
HÉBERTOT

TOUTE
UNE
VIE
SANS
SE
VOIR

Un mythe d'Orphée
au cœur des chansons
de Véronique Sanson
& Michel Berger

DU 15 FÉVRIER AU 07 AVRIL
jeudi au samedi : 19h
dimanche : 17h

sostenuto
WWW.SOSTENUTOPROD.COM

Location 01 42 93 13 04
www.studiohebertot.com
78 bis boulevard des Batignolles Paris 17^e
Métro Villiers / Rome

Véronique Sanson, la femme libre, rebelle, amoureuse, qui aurait voulu que les choses se passent différemment, qui finit par se pardonner. Blessures, souffrances, le terreau des belles chansons.

Mis en scène par Stéphane Olivie-Bisson et une lumière très travaillée, avec un travail à la régie qui permet au spectateur de saisir chacun des mots, de ressentir chacun des messages, le spectacle trace son sillon, déborde, c'est un plaisir que d'y assister.

Julie Rousseau, Bastien Lucas. Ils sont formidables, tous les deux. Ils interprètent deux amoureux des années 1970, on reconnaît les intentions, les intonations, sans jamais verser dans l'imitation.

Ils sont habités par l'histoire, ils la portent, on peut toucher leur émotion. Quand ils chantent en duo,

la magie du spectacle et le plaisir du spectateur sont multipliés.

J'ai ressenti un immense plaisir à suivre leur histoire, à sentir leurs émotions se construire, à sentir mes poils se dresser sur certains duos (*Ah, Seras-tu là ?*). Ce n'est pas le récital nostalgique d'une ancienne légende, c'est un merveilleux dialogue chanté que le public a salué d'applaudissements unanimes et enthousiastes.

**Guillaume
d'Azémar de Fabrègues**

Reprise au Studio Hébertot jusqu'au 7 avril 2023. Jeudi, vendredi, samedi : 19h00 ; dimanche : 17h00. Durée : 1h15.

(suite de la page 11)

de l'Histoire de France en général et de l'Histoire de l'Église en particulier. Avec ses obsessions propres dont celle, par exemple, de faire reconnaître aux familles nombreuses un poids particulier dans les décisions politiques. C'était, à bien des égards, un combat pour faire reconnaître la place des femmes, à qui la Guerre de 14-18 avait permis de montrer qu'elles étaient économiquement indispensables, mais que les radicaux-socialistes préféraient renvoyer dans leurs foyers de peur que, sous l'influence du curé, elles ne votent trop à droite. Une méfiance qui ne sera balayée qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par le général de Gaulle, pour qui la doctrine sociale de l'Église était une chose connue et respectée.

Cette étude recense la plupart des thèmes développés dans tant de brochures, congrès et campagnes d'opinion, présente les acteurs et actrices principaux, explique le contexte sans s'appesantir et, sur les périodes les plus récentes, est d'une précision remarquable qui donne tout son relief à une action qui pouvait sembler de second ordre à des témoins peu attentifs... Un travail salutaire même, s'il reste à la surface des choses car on ne couvre pas 100 ans en 330 pages et si les aspects humains trop humains ont disparu avec les témoins, ce qui est à la fois dommage et tant mieux. Reste une doctrine et un exemple. D'ailleurs l'Académie n'a pas dit son dernier mot, loin de là. ■

(1) Charlotte Le Bouteiller-Chaunu, *100 ans au service du christianisme social, 1923-1924*, éditions du Bien commun, 2024, 330 pages, 25 euros.